



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 76 a) de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 6 juin 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note diplomatique datée du 4 juin 2014 adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au sujet de l'exploitation illégale par la Chine de la plateforme pétrolière Haiyang Shiyou 981 dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental du Viet Nam (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 76 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam
(*Signé*) **Le Hoai Trung**



**Annexe à la lettre datée du 6 juin 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et, se référant à l'installation illégale par la Chine de la plateforme pétrolière Haiyang Shiyou 981 dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental du Viet Nam, a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

1. D'après les organismes vietnamiens compétents et comme l'a annoncé l'administration chinoise de sécurité maritime, le 27 mai 2014, la plateforme pétrolière Haiyang Shiyou 981 a été déplacée au point 15°33'38"N-111°34'62"E, clairement situé dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental du Viet Nam. L'exploitation de cette plateforme pétrolière et la présence d'escorteurs chinois constituent une grave violation des droits souverains et de la juridiction du Viet Nam sur sa zone économique exclusive et son plateau continental, consacrés par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Ils contreviennent également à la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine du Sud, à l'accord sino-vietnamien sur les principes fondamentaux du règlement des questions maritimes et aux autres accords relatifs à la question conclus entre les hauts dirigeants vietnamiens et chinois, entamant sérieusement la confiance politique entre Hanoi et Beijing. Le Viet Nam proteste vigoureusement contre les activités illégales menées par la Chine.

2. Au cours des derniers jours, conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine du Sud et d'autres accords conclus entre les deux pays, le Viet Nam n'a épargné aucun effort pour dialoguer avec la Chine, par différents moyens et à différents niveaux, afin qu'elle cesse immédiatement toutes activités portant atteinte aux droits souverains et à la juridiction du Viet Nam, qu'elle respecte la souveraineté de Hanoi sur l'archipel de Hoang Sa et qu'elle se prêle sans plus tarder à un dialogue sur les mesures à prendre pour stabiliser la situation et régler les différends d'ordre maritime qui opposent les deux pays. Non seulement la Chine n'a pas saisi la main tendue par le Viet Nam, mais elle a déplacé de manière arbitraire la plateforme Haiyang Shiyou 981 et les escorteurs vers un point clairement situé dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental du Viet Nam et déployé dans la zone de la plateforme pétrolière des bâtiments de guerre supplémentaires parmi lesquels des navires d'attaque rapide, des frégates équipées de missiles, des bâtiments de transport de chalands de débarquement et des avions de chasse. Pire encore, des navires chinois ont éperonné et coulé le bateau de pêche vietnamien *ĐNa 90152 TS*, qui naviguait dans la zone économique exclusive du Viet Nam avec 10 pêcheurs à son bord, et éperonné et endommagé le garde-côte vietnamien *CSB 2016* en service dans les eaux territoriales vietnamiennes. Les agissements de la Chine ont exacerbé les tensions en mer du Japon et menacent gravement la paix, la stabilité, la liberté de navigation et la sécurité maritime dans la région. Ils préoccupent la communauté internationale, provoquent le mécontentement de la population vietnamienne et mettent à mal les liens d'amitié qui unissent de longue date les partis, les gouvernements et les peuples des deux pays.

3. Le Viet Nam demande de nouveau à la Chine de respecter le droit international, de mettre immédiatement fin à toutes activités enfreignant les droits souverains et la juridiction du Viet Nam sur sa zone économique exclusive et son plateau continental, de retirer sa plateforme pétrolière, ses bâtiments et tous autres engins des eaux territoriales vietnamiennes et de s'abstenir à l'avenir de toute autre violation. Il l'exhorte en outre à accepter de régler tous les différends d'ordre maritime, y compris ceux qui portent sur l'installation illégale de la plateforme pétrolière dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental vietnamiens, par la voie de négociations ou d'autres moyens pacifiques, conformément au droit international, et notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine les assurances de sa très haute considération.
